



Communiqué de presse CHA / ANPIHM - 08 juillet 2010

La Coordination Handicap et Autonomie - Vie Autonome France (CHA) et l'Association Nationale Pour l'Intégration des Personnes Handicapées (ANPIHM) tiennent à exprimer toute leur indignation devant les nouvelles mesures gouvernementales qui vont pénaliser tout particulièrement les personnes déjà confrontées à de grandes situations de handicap

Il en est ainsi du montant de l'Allocation aux Adultes Handicapés - actuellement toujours en dessous du seuil de pauvreté - à propos de laquelle M. Nicolas Sarkozy, lors la campagne présidentielle, avait indiqué qu'elle augmenterait de 25 % durant le quinquennat, qui voit son augmentation prochaine revue à la baisse, reculant d'autant l'échéancier prévisionnel tandis que l'évolution du coût de la vie et divers déremboursements en matière de santé ont dans la dernière période largement érodé les augmentations de cette allocation.

Il en est également de la suppression de l'abattement partiel des cotisations patronales pour les personnes employant des salariés à domicile. Les personnes en situation de dépendance vitale, qui sont les employeurs directs de leurs auxiliaires de vie, indispensables à leur maintien à domicile, sont touchées de plein fouet par cette mesure.

Pour les personnes nécessitant une aide 24 heures sur 24, la suppression pure et simple de cet avantage social est la chronique d'une catastrophe annoncée. Elle va entraîner une hausse insoutenable des dépenses engagées pour leur vie à domicile, sans garantie aucune d'une augmentation parallèle du montant de la Prestation de Compensation du Handicap, alors que les conseils généraux sont actuellement sous perfusion en matière de dépenses sociales.

Depuis plusieurs années, les personnes nécessitant une aide constante ou quasi-constante subissent déjà les hausses cumulées des cotisations salariales et patronales, sans revalorisation automatique de leur PCH (celle-ci ne bénéficiant pas de l'indexation), les obligeant à une réduction progressive des salaires versés à leurs accompagnants. Sous-payés, ceux-ci finissent par quitter leur poste, ce qui précarise encore la situation de ces personnes, et menace encore un peu plus leur sécurité et leur vie.

Aussi, la Coordination Handicap et Autonomie - Vie Autonome France et l'Association Nationale Pour l'Intégration des Personnes Handicapées demandent solennellement au Président de la République et au Gouvernement de retirer ces nouvelles dispositions qui freineront considérablement l'insertion sociale des intéressés, menacent leur vie à domicile et qui constituent en outre un manquement total aux principes d'égalité des droits, de participation et de citoyenneté contenus dans la loi du 11 février 2005, vidant entièrement de son sens la notion de même de « Solidarité nationale ».

Jean-Pierre Ringler
Président de la CHA

Vincent Assante
Président de l'ANPIHM

[Fermer la fenêtre](#)